

Mon guide

Chèque Domicile





Sommaire

COMMENT FONCTIONNENT MES CHÈQUES DOMICILE ?

Qu'est-ce qu'un Chèque Domicile	3
Le circuit de mes Chèques Domicile	5

QUELS SERVICES À LA PERSONNE PUIS-JE PAYER ?

Les services à la famille	7
Les services de la vie quotidienne	7
Les services aux personnes dépendantes	7

COMMENT CHOISIR MON INTERVENANT ?

Un intervenant via une structure agréée	10
Un intervenant en emploi direct	11

COMMENT PAYER MON INTERVENANT ?

Dans le cas d'une structure agréée	14
Dans le cas d'un intervenant en emploi direct	15

COMMENT FONCTIONNENT MES CHÈQUES DOMICILE ?

Qu'est-ce qu'un Chèque Domicile ?

- Le Chèque Domicile est un Chèque Emploi Service Universel (CESU). C'est un titre de paiement destiné à régler des prestations de Services à la Personne à domicile et la garde d'enfant à l'extérieur du domicile.
- Il peut être financé en totalité ou en partie par l'entreprise, le CE ou la collectivité.
- Il existe sous deux formes : papier ou électronique.
- Il est valable jusqu'au 31 janvier de l'année suivant celle du millésime (année figurant au recto de vos chèques).

Zoom info

Vous bénéficiez de :

- la subvention de votre entreprise et/ou CE,
- la réduction ou crédit d'impôt* de 50% sur les sommes restant à votre charge.

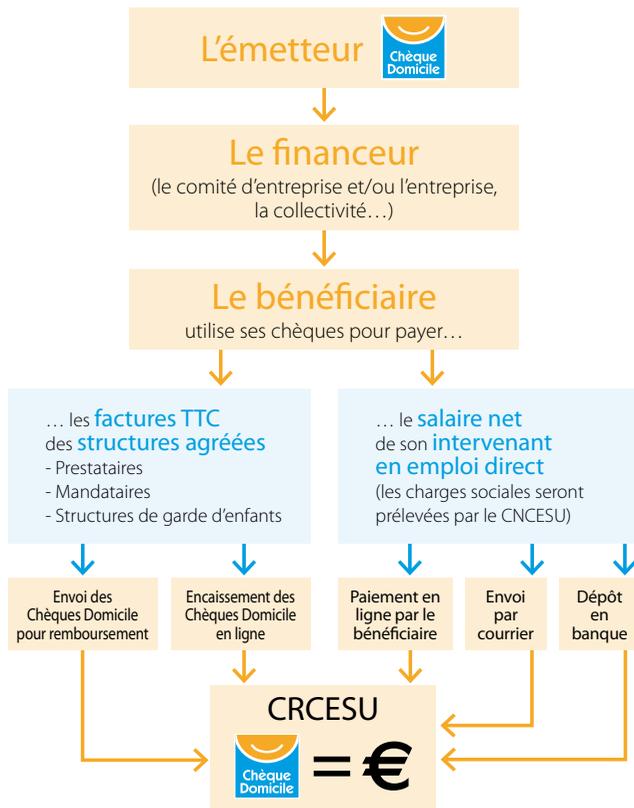
Pour la garde d'enfant, les Chèques Domicile sont cumulables avec les aides de la CAF.

*Article 199 sexdecies. Code général des impôts.

Et vous, de quel service auriez-vous vraiment besoin ?



LE CIRCUIT DE MES CHÈQUES DOMICILE



L'émetteur Structure habilitée par l'Etat à fabriquer et distribuer des CESU.

Le financeur Structure qui finance totalement ou partiellement le CESU au profit des bénéficiaires.

Le bénéficiaire Personne qui bénéficie de CESU préfinancés et avec lesquels elle rémunère des Services à la Personne.

CNCESU (URSSAF) Centre national chargé de collecter les volets sociaux, de prélever les charges sociales et d'envoyer une attestation fiscale annuelle.

CRCESU Centre de remboursement des CESU préfinancés auquel adhère l'émetteur.

Et vous, de quel service auriez-vous vraiment besoin ?

A man with curly hair and a beard, wearing a light-colored jacket over a dark shirt and blue jeans, stands in a greenhouse. He is holding a white sign with handwritten text. The greenhouse is filled with various potted plants and seedlings on trays. The background shows the structure of the greenhouse and other plants.

Où on m'aide
à installer
mon ordinateur

QUELS SERVICES À LA PERSONNE PUIS-JE PAYER AVEC LES CHÈQUES DOMICILE ?

Parce qu'ils donnent accès à l'ensemble des Services à la Personne, les Chèques Domicile répondent à tous les besoins et s'adaptent à tous les moments de la vie.

Services à la famille

- Crèche, jardin d'enfants
- Assistant(e) maternel(le)
- Halte-garderie, garderie périscolaire
- Garde occasionnelle, baby-sitting, enfant malade
- Accompagnement sortie d'école, aide aux devoirs
- Soutien scolaire, cours à domicile (maths, anglais, musique...)
- Garde à domicile individuelle ou partagée

Services de la vie quotidienne

- Ménage, repassage à domicile
- Assistance informatique et Internet
- Travaux de jardinage, petit bricolage
- Assistance administrative
- Garde et surveillance temporaires de résidence principale ou secondaire

Services aux personnes dépendantes

- Accompagnement de personnes âgées, handicapées, malades (promenade, transport, vie courante)
- Assistance à domicile hors actes médicaux
- Garde de personnes malades hors actes médicaux
- Soins esthétiques à domicile
- Activités d'interprète (langue des signes, codeur en langage...)
- Préparation ou portage de repas à domicile
- Commissions ou livraison de courses à domicile
- Garde et promenade d'animaux de compagnie

Et vous, de quel service
auriez-vous vraiment besoin ?



Qu'on repasse
ma semaine
de lessive

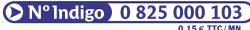
COMMENT CHOISIR MON INTERVENANT ?

Liberté, souplesse et fiabilité, le Chèque Domicile n'impose rien et s'adapte à tous les besoins. Structure agréée ou intervenant en emploi direct, à vous de choisir la formule d'intervention qui vous convient le mieux.

UN INTERVENANT VIA UNE STRUCTURE AGRÉÉE POUR UNE PRISE EN CHARGE COMPLÈTE, FACILE ET SANS CONTRAINTES

- Vous n'avez aucune démarche administrative à effectuer.
- Vous contactez directement la structure agréée de votre choix (crèches, prestataires de services à domicile...).
- Vous réglez chaque mois votre facture avec vos Chèques Domicile et complétez, si nécessaire, avec un autre moyen de paiement.
- En fin d'année, une attestation fiscale vous est retournée par la structure agréée. Joignez-la à votre déclaration d'impôts.

Où trouver mon intervenant ?

- www.chequedomicile.fr La rubrique « Trouver un intervenant » vous permet, en quelques clics, de trouver les structures de Services à la Personne les plus proches de chez vous.
-  **N° Indigo 0 825 000 103**
0,15 € TTC/MN
Des conseillers vous indiqueront les coordonnées du ou des prestataire(s) adapté(s) à vos besoins.

UN INTERVENANT EN EMPLOI DIRECT

- Vous faites vous-même le recrutement de votre intervenant (assistante maternelle, femme de ménage, baby-sitter...) et devenez ainsi son employeur.
- Vous devez le déclarer auprès du Centre de Remboursement des CESU (CRCESU) afin qu'il puisse se faire rembourser ses CESU (voir « Payer mon intervenant »).
- Vous payez son salaire net directement avec vos Chèques Domicile et complétez, si nécessaire, avec un autre moyen de paiement.
- Les charges sociales seront à régler au Centre National du CESU (CNCESU), voir « Payer mon intervenant ».
- Si votre intervenant intervient plus de 8 heures par semaine et si sa durée de travail dépasse 4 semaines consécutives par an, vous devez rédiger un contrat de travail*. Dans le cas contraire, il est cependant fortement conseillé.

* Convention collective nationale des salariés de particuliers employeurs du 24 novembre 1999. www.legifrance.gouv.fr (n° 2111).

Liens utiles

- www.fepem.fr
Fédération des Particuliers-Employeurs de France
- www.cr-cesu.fr
Centre de Remboursement des CESU
- www.cesu.urssaf.fr
Centre National du CESU

Et vous, de quel service
auriez-vous vraiment besoin ?



COMMENT PAYER MON INTERVENANT ?

Le Chèque Domicile vous permet de régler toutes vos prestations de Services à la Personne et la garde d'enfant à l'extérieur du domicile. Que vous passiez par l'emploi direct ou par une structure agréée, que vous bénéficiiez de CESU ou d'e-CESU, vous choisissez le mode de paiement qui vous convient le mieux (Internet, virement bancaire...) et pouvez compléter, si besoin, par un autre moyen de paiement.

DANS LE CAS D'UNE STRUCTURE AGRÉÉE

Vous pouvez avoir en votre possession soit des Chèques Domicile papier, soit des e-CESU.

Payer mon intervenant en Chèques Domicile papier

En mains propres :

Vous remettez directement vos Chèques Domicile à la structure agréée en règlement de la facture.

Par Internet via l'espace bénéficiaires :

Même si vous avez des Chèques Domicile papier, vous avez la possibilité de dématérialiser le paiement (sous réserve que votre structure accepte le paiement en ligne). Il vous suffit de vous rendre sur www.chequedomicile.fr. Accédez à « Votre Espace », puis au « Portail Bénéficiaires ». Munissez-vous de votre code CESU* et suivez les instructions qui vous seront données sur le site.

Payer mon intervenant en e-CESU

Les e-CESU qui vous sont attribués par votre financeur (CE, employeur...) seront disponibles sur un compte personnalisé sur www.chequedomicile.fr. Ils seront alors directement utilisables pour payer votre structure en ligne. 7/7 jours et 24/24 heures, vous pourrez alors gérer votre compte CHÈQUE DOMICILE et le règlement de votre intervenant depuis votre espace bénéficiaires via le site www.chequedomicile.fr.

* CESU papier : ce code se situe en bas à gauche sur la couverture de votre chéquier.

CESU dématérialisé : ce code vous est envoyé par mail.

DANS LE CAS D'UN INTERVENANT EN EMPLOI DIRECT

ÉTAPE N°1

Déclarer mon statut d'employeur

Vous devez vous déclarer en vous affiliant auprès du Centre National du CESU (CNCESU). Après réception de vos Chèques Domicile, vous recevrez (sous 3 semaines environ) une autorisation de prélèvement pour les cotisations sociales à renvoyer au CNCESU, suivie de votre carnet de volets sociaux.

Bon à savoir

Si vous utilisez des CESU bancaires, vous êtes déjà affilié au CNCESU et pouvez utiliser vos volets sociaux.

ÉTAPE N°2

Affilier mon intervenant

Avant tout paiement, vous devez affilier votre intervenant auprès du Centre de Remboursement des CESU (CRCESU). Pour cela, remplissez le dossier d'affiliation disponible sur le site www.cr-cesu.fr. Munissez-vous de votre code CESU*, du RIB de votre intervenant et de la copie de son agrément s'il s'agit de l'emploi d'une assistante maternelle. Le CRCESU enverra à votre intervenant une carte d'affilié comportant son code NAN (Numéro d'Affilié National) ainsi que des bordereaux pour la remise en banque des Chèques Domicile.

Bon à savoir

Si votre intervenant dispose déjà d'un code NAN, vous n'avez pas de démarche d'affiliation à effectuer.

ÉTAPE N°3

Payer mon intervenant en Chèques Domicile papier

En mains propres :

Vous remettez directement vos Chèques Domicile à votre intervenant qui peut soit :

- les encaisser en ligne via le site du CRCESU www.cr-cesu.fr,
- les déposer en banque avec les bordereaux de remise,
- les envoyer au CRCESU avec les bordereaux de remise.

Par Internet via l'espace bénéficiaires :

Même si vous avez des Chèques Domicile papier, vous avez la possibilité de dématérialiser le paiement (sous réserve que votre structure accepte le paiement en ligne). Il vous suffit de vous rendre sur www.chequedomicile.fr. Accédez à « Votre Espace », puis au « Portail Bénéficiaires ». Munissez-vous de votre code CESU* et suivez les instructions qui vous seront données sur le site.

Rappel

Pensez à bien conserver l'onglet du chèque (en haut à gauche) contenant le numéro de(s) chèque(s) comme justificatif d'attribution et à remettre les Chèques Domicile à votre intervenant comme justificatif de paiement même si vous passez par le paiement en ligne.

Payer mon intervenant en e-CESU

Les e-CESU qui vous sont attribués par votre financeur (CE, employeur...) seront disponibles sur un compte personnalisé sur www.chequedomicile.fr. Ils seront alors directement utilisables pour payer votre intervenant en ligne.

* Ce code se situe en bas à gauche sur la couverture de votre chéquier.

ÉTAPE N°4

Déclarer le salaire de mon intervenant

En tant qu'employeur vous devez déclarer votre intervenant. Pour cela, renvoyez en parallèle de votre paiement, le volet social rempli au Centre National du CESU (CNCESU). Vous déclarez ainsi les éléments nécessaires au calcul des cotisations. Le CNCESU vous prélèvera du montant des cotisations et enverra une attestation d'emploi au domicile de l'intervenant. Cette attestation fera office de bulletin de paie.

Bon à savoir

Si vous employez une assistante maternelle agréée ou une garde d'enfant à domicile, vous continuez à faire vos déclarations auprès de votre centre habituel (PAJE, CAF...). Le fait de payer en Chèques Domicile ne change rien.

Vous êtes :	Comment déclarer le salarié ?	Auprès de qui ?
Particulier employeur d'une aide à domicile en France métrop.	à l'aide du volet social CESU	le CNCESU
Particulier employeur d'une aide à domicile dans les DOM	à l'aide du volet social TTS	la CGSS
Parent de jeune(s) enfant(s), particulier employeur bénéficiant du complément garde de la PAJE	à l'aide du volet du carnet Pajemploi	le centre Pajemploi

Et vous, de quel service
auriez-vous vraiment besoin ?

A woman with wavy brown hair is standing in a bright, modern home. She is wearing a white neck brace, a blue leg cast on her right leg, and a grey cardigan over a purple top. She is holding a white sign with black text and a white cane. The background shows a staircase with wooden treads and a bookshelf.

QU'ON
S'OCCUPE DE
MES COURSES

Pour tout renseignement:
www.chequedomicile.fr

ou  N° Indigo 0 825 000 103

0,15 € TTC/MIN



grouppe
chequedejeuner

Coopératif par choix, solidaire par vocation, nous exportons
et adaptons notre savoir-faire aux cultures de chaque pays.

Aujourd'hui et plus que jamais, l'esprit coopératif
nous anime depuis 1964.